

Information aux parents

Services dentaires – Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Chers parents,

Le saviez-vous? La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) paye la plupart des soins dentaires, chez votre dentiste, pour les enfants de moins de 10 ans.

Soins dentaires gratuits	Soins dentaires non gratuits
<ul style="list-style-type: none">• Examens dentaires (1 fois/année)• Examens d'urgence à tout moment• Radiographies• Obturations (plombage gris)• Traitements de canal• Extractions de dents et de racines• Chirurgies	<ul style="list-style-type: none">• Nettoyages• Détartrages• Application de fluorure• Application de scellants

Nous recommandons de visiter votre dentiste annuellement, et ce, à partir de l'âge de 1 an. Si votre enfant n'a pas visité un dentiste dans la dernière année, nous vous conseillons de l'y amener avant son 10^e anniversaire. Après cet âge, la RAMQ ne couvrira plus les frais, mais il est important de poursuivre les visites régulières chez le dentiste chaque année pour avoir une meilleure santé de la bouche et des dents. Le *Régime canadien de soins dentaires*, un nouveau programme gouvernemental, aide à rendre les soins dentaires plus abordables pour les Canadiens admissibles. Voici un lien pour en savoir plus sur ce programme.

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/dentaire/regime-soins-dentaires.html>